



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMMUNE RURALE TALATAMATY
AMBOHIDRATRIMO
ANALAMANGA

Avis de Consultation Ouverte

N° 10/COTAL/PRMP/UGPM/25

1. Le **COMMUNE RURALE TALATAMATY** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Travaux d'installations des 100 Pièces des lampadaires COBRA 220 Volt avec contacteur dans douze Fokontany; Ambohinambo, Ambohitravao, Tanjondava, Faralaza, Ankadivory, Amboropotsy, Imerinafovoany, Maibahoaka, Fitroafana, Mamory Miray Antoby, Mandriambero, Talatamaty au sein de la Commune.[Relance]** ".
Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À commande.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **COMMUNE RURALE TALATAMATY**

Rue : **TALATAMATY**

Etage / Numero de Bureau : **RDC PORTE 1**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré **AUPRES DE LA COMMUNE RURALE TALATAMATY PORTE 1** et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: quarante mille Ariary (Ar40 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce

- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **AUPRES DE LA COMMUNE RURALE TALATAMATY RDC PORTE 1** au plus tard le **02/12/2025 à 13 H 30 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.

8. Une visite de lieu est **facultative**



à Le 21/11/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics